

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BSV CASSIS n° 10 du 3 août 2018



## Bulletin spécial cochenille du mûrier

Des observations réalisées cette fin de semaine en parcelles infestées par ce ravageur ont permis de constater que l'essaimage des larves a débuté.

Chaque individu ne se déplace que quelques jours, généralement vers le haut du rameau, puis se fixe en implantant un stylet nourricier avant de commencer à fabriquer son bouclier protecteur (pour les femelles).

Pour cette génération, l'essaimage complet dure moins de 2 semaines.

C'est à ce stade que les cochenilles sont vulnérables et sensibles aux larvicides de contact.



Larves en plein essaimage





Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement